



PRÉFET DE L'AVEYRON

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

DISPOSITIF CALAMITES AGRICOLES

Rodez, le 17/07/2020

Sécheresse 2019 Mise en paiement d'un acompte

L'ensemble des dossiers de demande d'indemnisation déposés par les exploitations agricoles qui détiennent des surfaces fourragères dans l'une des 10 communes reconnues sinistrées par arrêté ministériel du 21 février 2020 portant reconnaissance du caractère de calamités agricoles pour la période du 1^{er} juillet au 30 septembre 2019, a fait l'objet d'une instruction individuelle.

Aujourd'hui, l'instruction de ces dossiers est en très grande partie achevée et un acompte égal à 25 % de l'indemnité totale (1,7 M€) a été mis en paiement. 354 exploitations agricoles qui remplissent d'ores et déjà les conditions d'éligibilité bénéficient de ce premier versement.

S'agissant des dossiers pour lesquels des éléments complémentaires ont été demandés, des versements seront effectués au fur et à mesure de l'avancement de l'instruction.

Contacts presse

Direction des services du cabinet

Tél : 05 65 75 71 36 ou 05 65 75 71 30
Mél : pref-communication@aveyron.gouv.fr

